

Exécution de bonne foi des obligations contractuelles : ce que cela signifie vraiment en cas de litige



Le principe de bonne foi

- Agir avec loyauté et honnêteté
- Ne pas abuser de ses droits
- Respecter l'esprit du contrat

Ce que la bonne foi n'autorise pas

- ✗ Suspendre un paiement sans motif valable
- ✗ Invoquer des griefs tardifs et mineurs
- ✗ Se retrancher derrière des excuses subjectives
- ✗ Se retrancher derrière des excuses subjectives

Critères d'évaluation de la bonne foi en cas de litige

| Élément examiné | Question centrale | Impact possible |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Chronologie des échanges | • Griefs soulevés rapidement ? | • Crédibilité |
| Cohérence des positions | • Discours cohérent ? | • Bonne foi ou opportunisme |
| Proportionnalité | • Réaction excessive ? | • Appréciation du litige |
| Efforts de résolution | • Tentative de règlement loyal ? | • Apaisement possible |

Refuser de payer au nom de la bonne foi ?

- ? Manquement réellement avéré ?
- ? Lien direct avec l'obligation de paiement ?
- ? Moment où l'argument est invoqué



Comprendre la notion de bonne foi permet de mieux anticiper la suite du dossier.

Pour aller plus loin :

- ▶ Mise en demeure et exceptions d'inexécution : dans quels cas le client peut-il refuser de payer ? ▶